

Particuliers

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

i Articulation AAH , activité professionnelle et droits à la retraite – 31 janvier 2023

[L'article 254 de la loi de finances pour 2024](#)

(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000048727628)

permet aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) de **continuer à percevoir cette allocation** s'ils décident de poursuivre leur **activité professionnelle** après leur âge d'ouverture des droits à la **retraite**.

Cette mesure entre en vigueur à une date fixée par décret, et **au plus tard le 1^{er} décembre 2024**.

Par ailleurs,

[l'article 255 de cette même loi](#) (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000048727629)

prévoit le **maintien du cumul** de la **majoration pour la vie autonome** et du **complément de ressources** pour les personnes **perdant le bénéfice de l'AAH** du fait de l'augmentation du montant de leur retraite à la suite de la réforme des retraites.

Cette mesure prévoit la publication d'un décret.

Notre page sera mise à jour dès la parution des textes.

Dans l'attente, les informations présentées sur cette page restent valables.

Vous êtes en situation de handicap et avez de faibles ressources ? L'allocation aux adultes handicapés (AAH) peut **vous garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses du quotidien**. Nous vous indiquons quelles sont les **conditions** et la **démarche** à suivre pour pouvoir en bénéficier.

Quelles sont les conditions pour percevoir l'AAH ?

Vous pouvez utiliser un **simulateur** pour savoir **si vous avez droit** à l'AAH :

➤ [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R54933) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R54933>)

Vous devez respecter certains critères **d'incapacité**, **d'âge**, de **résidence** et de **ressources** pour percevoir l'AAH.

Taux d'incapacité

Vous devez avoir un certain taux d'incapacité déterminé par la [CDAPH](#) (Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées) . Ce taux est fixé en fonction d'un

[guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées](#)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027037614/)

Ce taux doit être d'au minimum **80 %** . Toutefois, il peut être de **50 %** à **79 %** si vous avez une restriction substantielle **et** durable d'accès à un emploi.

La restriction est substantielle dès lors que vous rencontrez des difficultés importantes d'accès à un emploi qui ne peuvent pas être compensées par des mesures d'aménagement spécifique comme un poste de travail adapté.

La restriction est durable dès lors qu'elle est d'une durée prévisible d'au moins 1 an à partir du dépôt de la demande d'AAH.

Âge

Vous devez avoir **au moins 20 ans**.

Toutefois, vous pouvez avoir **au moins 16 ans** si vous n'êtes plus considéré à la

[charge de vos parents pour le bénéfice des prestations familiales](#) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16947>)

. C'est le cas, par exemple, si vous avez quitté le domicile familial.

Résidence

<input type="checkbox"/> Vous êtes français	<input type="checkbox"/> Vous êtes européen	<input type="checkbox"/> Vous êtes d'une autre nationalité
---	---	--

Ressources

L'AAH est attribuée **sous condition de ressources**.

Les ressources prises en compte sont celles figurant à la ligne **Revenu net catégoriel** de votre avis d'imposition de 2022 (pour une demande d'AAH faite en 2024).

En savoir plus sur la nature des ressources prises en compte

Certains revenus sont **pris en compte partiellement** pour le calcul des ressources. Il s'agit des revenus suivants :

- Revenus des activités commerciales, artisanales, libérales ou agricoles
- Traitements et salaires, pensions, rentes viagères à titre gratuit et rémunérations des gérants et associés de certaines sociétés
- Rémunération garantie versée en cas de travail en établissement ou service d'aide par le travail (Ésat)

Par contre, les **revenus fonciers**, c'est-à-dire les loyers perçus pour un logement mis en location, sont **pris en compte intégralement** pour le calcul des ressources.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, le mode de calcul de l'AAH a changé. Celui-ci dépend de votre situation familiale à partir de cette date.

C'est votre Caf ou MSA qui évalue et applique automatiquement le mode de calcul le plus avantageux pour vous. Vous n'avez pas de démarche à faire pour cela.

**Vous êtes
célibataire**

**Vous êtes en couple et
bénéficiez déjà de l'AAH**

**Vous êtes en couple et devenez
bénéficiaire de l'AAH**

[Comment demander l'AAH ?](#)

La demande peut être faite **en ligne** par le biais d'un téléservice, si la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) de votre lieu de résidence le propose :

- [Demande de prestations MDPH \(AAH, PCH, ...\) et renouvellement](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R67285) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R67285>)

Vous pouvez aussi faire votre demande **par courrier** par le biais d'un formulaire :

- [Demande ou renouvellement de prestations Handicap \(AAH, PCH, CMI, Hébergement, ...\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R19993) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R19993>)

Vous devez joindre **les documents justificatifs** mentionnés à l'occasion de votre demande en ligne ou sur le formulaire.

Les documents doivent être envoyés à la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) de votre lieu de résidence (ou scannés si vous faites votre demande en ligne).

Où s'adresser ?

[Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=) (<https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=>)

À noter

une

[procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé \(RQTH\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1650) (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1650>)

est systématiquement engagée à l'occasion de l'instruction d'une demande d'AAH.

Comment est étudiée la demande d'AAH ?

Une fois que vous avez fait votre demande d'AAH, vous recevez un accusé réception de la MDPH (appelée notification), par courrier avec votre numéro de dossier.

La MDPH évalue votre demande d'AAH sur la base de vos besoins, des éléments que vous avez communiqués dans votre dossier. L'étude de votre demande peut prendre jusqu'à **4 mois**.

La MDPH organise ensuite la tenue de la CDAPH qui prend la décision de vous accorder ou non l'AAH.

La MDPH vous adresse la décision par courrier dans les **4 semaines suivant la CDAPH**.

La MDPH envoie une copie de la décision à votre Caf ou MSA en charge du versement de l'AAH.

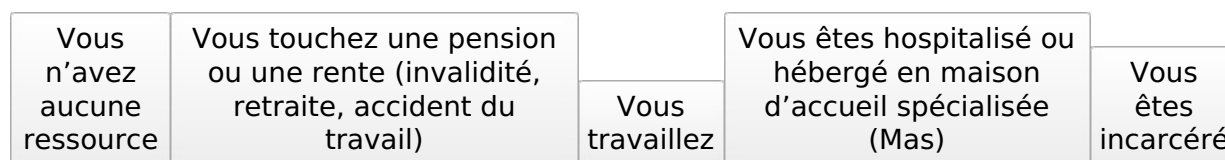
La Caf ou la MSA calcule votre droit à l'AAH et vous verse l'AAH après vérification de conditions administratives (âge, ressources, résidence et nationalité).

Quel est le montant de l'AAH ?

Le **montant** de l'AAH **dépend** de vos **ressources**.

Vous pouvez utiliser un **simulateur** pour faire une **estimation de vos droits** :

➤ [Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R54933\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=R54933)



Quelle est la durée d'attribution de l'AAH ?

Tout **dépend** de votre **taux d'incapacité**.

Votre taux est d'au minimum 80 % De 50 à 79 %

L'AAH continue-t-elle d'être versée lors du passage à la retraite ?

Tout **dépend** de votre **taux d'incapacité**.

Taux d'incapacité d'au minimum 80 % De 50 % à 79 %

Que doit faire la personne qui perçoit l'AAH en cas de changement dans sa situation ?

Tout **changement** dans votre situation (déménagement, coordonnées bancaires, vie familiale...) doit être **déclaré** à la Caf ou à la MSA car il peut avoir un impact sur votre AAH. Cette déclaration peut être faite en ligne ou directement sur place auprès de votre Caf ou MSA.

Caf MSA

L'AAH peut-elle se cumuler avec d'autres aides ?

L'AAH peut se cumuler avec les prestations suivantes :

- [Prime d'activité \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2882\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2882)
- [Majoration pour la vie autonome \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12903\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12903)

ou le

[complément de ressources \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12911\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12911)

. Ce complément est **supprimé depuis décembre 2019**. Toutefois, si vous perceviez cette aide jusqu'à cette date, vous continuez à en bénéficier si vous remplissez les conditions d'attribution, pendant une durée maximum de 10 ans.

- [Réduction sociale téléphonique \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1337\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F1337)

Si vous touchez **d'autres allocations** (par exemple :

[pension d'invalidité \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15973\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F15973)

,

[RSA \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F20209\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F20209)

), vous bénéficiez d'une AAH **réduite**.

Il n'est **pas possible** de cumuler l'AAH et

[l'allocation de solidarité spécifique \(ASS\) \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12484\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12484)

. Toutefois, **si vous perceviez ces 2 aides au 31 décembre 2016**, vous pouvez continuer à les percevoir tant que vous remplissez les conditions, pendant une durée maximum de 10 ans.

Quelle démarche en cas de décès du bénéficiaire de l'AAH ?

Les héritiers doivent informer par tous moyens la Caf ou la MSA en cas de décès du bénéficiaire de l'AAH.

Où s'adresser ?

[Caisse d'allocations familiales \(Caf\) \(http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/)

Où s'adresser ?

[Mutualité sociale agricole \(MSA\) \(https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa\)](https://www.msa.fr/lfy/web/msa/contact/coordonnees-msa)

Les héritiers **n'ont pas** à rembourser les sommes qui ont été versées au bénéficiaire de l'AAH.

Questions - Réponses

- [Handicap : le complément de ressources existe-t-il toujours ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12911\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12911)
- [Impôt sur le revenu – Faut-il déclarer les aides sociales et les aides versées par l'employeur ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F3153\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F3153)
- [Handicap : peut-on cumuler la PCH avec d'autres allocations ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F14764\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F14764)
- [Peut-on travailler et percevoir l'allocation aux adultes handicapés \(AAH\) ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F21615\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F21615)

Et aussi...

- [Handicap : majoration pour la vie autonome \(MVA\) \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12903\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F12903)

Pour en savoir plus



[Déconjugalisation de l'AAH : les réponses aux questions que vous vous posez !](https://handicap.gouv.fr/deconjugalisation-de-laah-les-reponses-aux-questions-que-vous-vous-posez)

(<https://handicap.gouv.fr/deconjugalisation-de-laah-les-reponses-aux-questions-que-vous-vous-posez>)

Source : Ministère chargé du handicap



[AAH – Version “facile à lire et à comprendre” \(Falc\) \(http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facilealire_7-aah-vf.pdf\)](http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facilealire_7-aah-vf.pdf)

Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)



[Dossier pratique relatif à l'allocation adultes handicapés \(AAH\) \(https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/l-allocation-aux-adultes-handicapes-aah?active=tab1\)](https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/l-allocation-aux-adultes-handicapes-aah?active=tab1)

Source : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)



[Handicap : guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027037614/)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027037614/)

Source : Direction de l'information légale et administrative (Dila) – Premier ministre

Où s'informer ?



[Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\) \(https://annuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=\)](https://annuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=MDPH&where=)

Comment faire si...

Je suis en situation de handicap (<https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F31029>)

Services en ligne

➤ **Simulateur :**

[Connaitre les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit \(https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr\)](https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr)

➤ **Formulaire : Cerfa n°15692*01 :**

[Demande ou renouvellement de prestations Handicap \(AAH, PCH, CMI, Hébergement, ...\)](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15692.do)

(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15692.do)

➤ **Téléservice :**

[Demander ou renouveler une prestation en ligne à la MDPH \(https://mdphenligne.cnsa.fr/\)](https://mdphenligne.cnsa.fr/)

Textes de référence



[Code de la sécurité sociale : articles L821-1 à L821-8](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006141693>

Conditions d'attribution



[Code de la sécurité sociale : articles R821-1 à R821-9](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006142017/>

Conditions d'attribution



[Code de la sécurité sociale : articles D821-1 à D821-11](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006141593>

Précisions sur le taux d'incapacité



[Code de l'action sociale et des familles : article R241-33](#)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037551602

Instruction de la demande



[Code de l'action sociale et des familles : annexe 2-4](#)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027037614

Guide-barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées



[Réponse ministérielle du 28 octobre 2019 à l'allocation aux adultes handicapés \(AAH\) et le revenu universel d'activité \(RUA\)](#) ([http://www.senat.fr/basile/visio.do?](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ191113164&idtable=q368717%7Cq368296%7Cq368368%7Cq368420%7Cq368426%7Cq368404%7Cq368067%7Cq368071%7Cq368103%7Cq368111&na=QE&rch=qa&de=20191113&au=20191129&dp=1+an&radio=deau&date=dateJORep&app)

[id=qSEQ191113164&idtable=q368717%7Cq368296%7Cq368368%7Cq368420%7Cq368426%7Cq368404%7Cq368067%7Cq368071%7Cq368103%7Cq368111&na=QE&rch=qa&de=20191113&au=20191129&dp=1+an&radio=deau&date=dateJORep&app](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ191113164&idtable=q368717%7Cq368296%7Cq368368%7Cq368420%7Cq368426%7Cq368404%7Cq368067%7Cq368071%7Cq368103%7Cq368111&na=QE&rch=qa&de=20191113&au=20191129&dp=1+an&radio=deau&date=dateJORep&app)
[r=titre&aff=ar&tri=dd&off=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn](http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ191113164&idtable=q368717%7Cq368296%7Cq368368%7Cq368420%7Cq368426%7Cq368404%7Cq368067%7Cq368071%7Cq368103%7Cq368111&na=QE&rch=qa&de=20191113&au=20191129&dp=1+an&radio=deau&date=dateJORep&app)